

Image not found or type unknown



Depart d mes enfants d martinique vers guyane

Par **danteron**, le **07/07/2012** à **21:05**

Bonjour, rnj ai 3enfants reconnus et leur mere un peu desequilibree et qui refuse mon droit d visite et d hebergement veut partir avec eux en guyane pour que je ne les revois jamais et c est l ecole suite a un exea qui m a averti.que puis je faire et si je n ai pas d adresse comment verser la pension alimentaire? et mon droit de visite que deviendra il? puis j les empecher d partir et si oii comment? rnmerci

Par **cocotte1003**, le **07/07/2012** à **21:48**

Bonjour, si vous avez l'autorité parentale, demandez par l'ar que l'école refuse le certificat de radiation, la maman ne pourra ainsi pas les inscrire dans une autre école. Vous pouvez saisir le JAF pour demander que la garde des enfants vous soit confiée cordialement